

PROCES VERBAL

L'an Deux Mille Quatorze, le Treize Novembre à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes d'Auzances-Bellegarde, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Champagnat, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation du Conseil : 06.11.2014

Nombre de membres	40
Présents	32
Représentés	1
Votants	33
Exprimés	33
Pour	33
Contre	0
Abstentions	0

Présents : Mmes Descloux, Simon, Péroche, Mrs Boyer, Robby, Bonnaud, Joulot, Mmes Brunet, Simonet, Mrs Echevarne, Jouandeau, Perrier, Ribière, Mmes Virgoulay, Lavaud, Mrs Novais, Saintemartine, Picaud, Payard, Mme, Jary, Mrs Bondue, Vernade, Mme Méanard, Mrs Aubert, Désarménien, Bénito, Fontvielle, Mme Chaumetton, Mr Grange, Mme Pinlon, Mr Bujadoux, Mme Gerbe.

Pouvoir : David SCHMIDT donne pouvoir à Jacqueline JARY

Excusés : Jean-Jacques BIGOURET, Denis RICHIN, Jean-Jacques VELLOTT, Robert RAILLARD, Michel SAINT-ANDRE, Marie-Thérèse AGABRIEL, Yolande PLAS

Secrétaire de séance : Christian ECHEVARNE

Délibération n° 2014-189 en date du 13 Novembre 2014
portant sur le choix d'un maître d'œuvre
pour le projet d'aménagement de l'école de CHAMPAGNAT

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que suite à la hausse des effectifs de l'école de CHAMPAGNAT, des aménagements doivent être réalisés.

Monsieur le Président rappelle également la délibération du 13 octobre 2014 autorisant la consultation portant sur la Maîtrise d'œuvre.

Trois maîtres d'œuvre ont été consultés dans le cadre d'une mission de base au sens de la loi MOP (loi relative aux rapports entre la Maîtrise d'Ouvrage Publique et la Maîtrise d'œuvre privée) et du décret 93-1268 du 29 novembre 1983, pour ce projet.

Les propositions des honoraires, pour un montant de travaux estimé entre 100 000 € HT et 150 000 € HT, sont les suivants :

12% pour Patrick ABRARD de FLAYAT

11,50 % pour la SARL Béatrice BAUDOUIN d'AUBUSSON

12% pour Paul FOUREAU de SAINT ALPINIEN

La Commission « Gestion du patrimoine bâti intercommunal – Aménagement de l'espace – Développement durable » s'est réunie et propose de retenir l'offre de la SARL Béatrice Baudouin.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'offre de la SARL Béatrice BAUDOUIN pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de l'école de CHAMPAGNAT avec un pourcentage d'honoraires de 11,50% pour une enveloppe prévisionnelle de travaux compris entre 100 000€ HT et 150 000 € HT.

Le Conseil autorise également le Président à réaliser toutes démarches utiles et à signer tous documents nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

**Délibération n° 2014-190 en date du 13 Novembre 2014
portant demande de subvention au titre de la DETR 2015
Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire**

Le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire dans les locaux de l'ancien hospice à Auzances.

Le Président indique que cette opération est subventionnable au titre de la DETR 2015 à hauteur de 35 % de la dépense HT réalisée et présente le plan de financement repris ci-après

Travaux	989 976 € HT
Honoraires du maître d'œuvre et frais divers	89 057 € HT
Total Dépenses :	1 079 032 € HT
Prévision subvention Conseil Régional (25%)	269 758.00 €
Prévision subvention Conseil Général (10%)	107 903.20 €
Prévision de subvention au titre de la DETR 2015 (35%)	377 661.20 €
Autofinancement CCAB (30%)	323 709.60 €
Total Recettes :	1 079 032 €

Le Président précise que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2015.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'opération de création d'une maison de santé pluridisciplinaire,
Adopte le plan de financement repris ci-dessus,
Autorise le Président à effectuer toute démarche utile et à signer tout document nécessaire pour le dossier DETR 2015.

**Délibération n° 2014-191 en date du 13 Novembre 2014
portant demande de subvention au titre de la DETR 2015
Renouvellement du système de commande de chauffage du Groupe Scolaire d'Auzances**

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le système de commande du chauffage du groupe scolaire d'Auzances ne fonctionne plus et que l'on doit procéder à son remplacement.

Comme discuté lors du précédent Conseil Communautaire, un audit énergétique sera réalisé dans un premier temps afin de déterminer le système de commande le plus adéquat.

Le Président indique que cette opération est subventionnable au titre de la DETR 2015 à hauteur de 60 % de la dépense HT réalisée et présente le plan de financement repris ci-après :

Audit énergétique	1 810, 00 € HT
Mise en place d'un système de commande de chauffage	8 693, 64 € HT
Divers/Imprévus/Actualisation	1 503, 64 € HT
Total Dépenses :	12 007, 28 € HT
Prévision de subvention au titre de la DETR 2015 (60%)	7 204, 37 €
Autofinancement CCAB (40%)	4 802, 91 €
Total Recettes :	12 007, 28 €

Le Président précise que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2015.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'opération de renouvellement du système de commande du chauffage du groupe scolaire d'Auzances,
Adopte le plan de financement repris ci-dessus,
Autorise le Président à effectuer toute démarche utile et à signer tout document nécessaire pour le dossier DETR 2015.

**Délibération n° 2014-192 en date du 13 Novembre 2014
portant sur le nettoyage des bâtiments de l'atelier-relais
19 rue Magdelaine à Bellegarde en Marche**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité de faire nettoyer les bâtiments de l'atelier-relais 19 rue Magdelaine à Bellegarde en Marche.

En effet suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise FERMETURE 23 et à l'abandon des bâtiments par cette entreprise, un nettoyage complet intérieur et extérieur doit être effectué pour remettre les lieux en état.

Le SIVOM Auzances-Bellegarde ainsi qu'un chantier d'insertion à savoir HORIZON JEUNE ont été consultés.

Le SIVOM Auzances Bellegarde a proposé une prestation pour un montant total de 3 747.20 € hors taxes comprenant la main d'œuvre, la location d'un camion 4x2 pour l'évacuation des matériaux en déchetterie et la location d'un tractopelle pour le chargement des matériaux.

Le chantier d'insertion HORIZON JEUNE a proposé une prestation pour un montant de 2 110 € hors taxes comprenant la main d'œuvre, le nettoyage des sanitaires, des vitres, le balayage et le nettoyage des ateliers, bureaux et entrepôt ainsi que le déblaiement des espaces extérieurs, le fauchage des herbes et des broussailles.

A ce devis il convient d'ajouter un devis de l'entreprise TROCELLIER d'un montant de 479 € pour la mise à disposition d'une benne, l'évacuation et le traitement des déchets.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré propose, à l'unanimité, de retenir le chantier d'insertion HORIZON JEUNE pour effectuer la prestation associée à l'entreprise TROCELLIER pour l'évacuation des déchets.

**Délibération n° 2014-193 en date du 13 Novembre 2014
portant attribution d'une subvention pour l'achat des cadeaux de Noël pour les élèves de
ROUGNAT**

Le Président explique au Conseil Communautaire que l'Association des Parents d'Elèves de l'école de ROUGNAT se charge chaque année du choix et de l'achat des cadeaux des enfants scolarisés dans cette école, à l'occasion des fêtes de Noël.

Le Président fait part au Conseil Communautaire de la demande formulée cette année par cette Association qui sollicite la Communauté de Communes Auzances Bellegarde pour l'octroi d'une subvention pour les 40 élèves scolarisés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

L'attribution d'une subvention de 11 € par enfant scolarisé, soit un montant total de 440 € pour les 40 élèves de l'école de ROUGNAT, à l'Association des Parents d'Elèves, au titre de la subvention « Noël 2014 ».

Délibération n° 2014-194 en date du 13 Novembre 2014
portant attribution d'une subvention pour l'achat des cadeaux de Noël pour les élèves de Mainsat

Le Président explique au Conseil Communautaire que les enseignants de l'école de MAINSAT souhaitent, comme chaque année, que la somme prévue pour l'achat des cadeaux de Noël, soit directement versée à la Coopérative Scolaire.

En effet, l'achat des cadeaux de Noël par la Coopérative Scolaire permet de faciliter ces achats et de pouvoir bénéficier de remises accordées par les fournisseurs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

L'attribution d'une subvention de 11 € par enfant scolarisé, soit un montant total de 627 € pour les 57 élèves de l'école de MAINSAT, à la Coopérative Scolaire de MAINSAT au titre de la subvention « Noël 2014 ».

Délibération n° 2014-195 en date du 13 Novembre 2014
Prise en charge des dépenses pour l'intervention
du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE)
pour les élèves de l'école de MAINSAT

Le Président présente au Conseil Communautaire la demande reçue des professeurs de l'école de MAINSAT concernant une demande d'intervention du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE), dans le cadre du projet d'école, sur les thèmes suivants :

- Thème de l'eau pour les élèves de CE2, CM1, CM2 pour un montant de 150 € soit 6,25 € par enfant (25 élèves concernés),
- Thème de la biodiversité et l'écocitoyenneté pour les élèves de GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 pour un montant de 240 € soit 6 € par enfant (40 élèves concernés)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- L'intervention du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) dans le cadre du projet école sur les thèmes repris ci-dessus.

- Le règlement de cette prestation par la Communauté de Communes, à service fait

Le Conseil Communautaire autorise le Président à réaliser toutes démarches utiles et à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n° 2014-196 en date du 13 Novembre 2014
portant sur la réhabilitation de la station d'Auzances – Demande de financement – Acquisition de la Maîtrise foncière

Le Président informe le Conseil que le bureau d'études INFRALIM a établi l'avant-projet visant la réhabilitation de la station d'épuration d'Auzances.

Celui-ci est en cours de finalisation et le plan de financement prévisionnel pourra être présenté à la prochaine réunion.

Afin que le dossier de demande de financements puisse être présenté au titre de la programmation 2015, il est indispensable d'obtenir la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation de l'opération.

En ce sens le propriétaire de la parcelle AC 388, également plus proche voisin de la future station d'épuration, a été rencontré. Il serait d'accord pour céder cette parcelle à la Communauté de Communes Auzances Bellegarde aux conditions suivantes :

- Réalisation d'un branchement pour son immeuble sis parcelle B 411

- Réalisation du réseau depuis le droit de son bâtiment jusqu'au dispositif de branchement (60 m de réseau de refoulement) – Il prend à sa charge le poste de refoulement individuel ainsi que les réseaux internes à son bâtiment.
- Que la Communauté de Communes lui cède un terrain de surface équivalente à proximité pour mettre ses poneys.

Vu la configuration des lieux, la parcelle située en face de la station d'épuration pourrait convenir (Parcelle B 182 d'une superficie de 6100 m²). L'excédent de surface serait conservé par la Communauté de Communes en réserve foncière pour la station d'épuration.

Le Conseil Communautaire, considérant l'intérêt majeur d'acquérir la parcelle AC 388 sans laquelle la réhabilitation de la station d'épuration serait confrontée à des contraintes techniques majeures, considérant également qu'il est nécessaire de pouvoir réaliser ces travaux dans les meilleurs délais, autorise le Président :

- à finaliser les conditions de la vente avec le propriétaire de la parcelle AC 388 sur la base des conditions exposées par le Président ;
- à signer la promesse de vente à intervenir ;
- à entamer des négociations avec le propriétaire de la parcelle B182 en vue de son acquisition par la Communauté de Communes.

Délibération n° 2014-197 en date du 13 Novembre 2014
portant création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet et suppression
d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 17 h 30 hebdomadaires

Le Président informe le Conseil Communautaire que dans le cadre de la nouvelle organisation de travail, il est nécessaire de revoir à la hausse le temps de travail de l'adjoint administratif 2ème classe, qui effectuera ses missions pour partie pour le relais de service public et pour partie pour les services administratifs de la Communauté de Communes.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide, sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire (C.T.P.) placé auprès du Centre de Gestion de la Creuse de :

- supprimer un poste d'Adjoint Administratif 2ème classe à 17 heures 30 hebdomadaires, à partir du 1er Février 2015
- créer un poste d'Adjoint Administratif 2ème Classe, à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, à partir du 1er février 2015.
- charge le Président d'établir la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Creuse et de nommer l'agent sur ce poste.

Délibération n° 2014-198 en date du 13 Novembre 2014
portant décisions modificatives

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire qu'il y a lieu d'intégrer des frais d'études dans l'actif pour l'atelier-relais Filatures FONTY situé à Rougnat.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS
(Intégration des frais d'études dans l'actif)

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé	Montant	Compte	Opé	Montant
Frais d'études				2031	HO	1 538 €
Immeubles de rapport	2132	HO	1 538 €			
Investissement			1 538 €			1 538 €

Monsieur Le Président explique également au Conseil Communautaire qu'il y a lieu d'intégrer également des frais d'insertion dans l'actif pour l'opération « réhabilitation de la station d'épuration d'Auzances » et l'opération « études diagnostic-zonage »

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
(Intégration des frais d'insertion dans l'actif)

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé	Montant	Compte	Opé	Montant
Frais d'insertion				2033	HO	1 241 €
Réseaux d'assainissement	21532	HO	1 241 €			
Investissement			1 241 €			1 241 €

↳ **Questions diverses**

- Les rythmes scolaires

Valérie SIMONET, vice-présidente, indique qu'une réunion de la commission « Ecole » a eu lieu le 5 novembre 2014. Le compte rendu de cette réunion est distribué à l'ensemble des conseillers communautaires.

Elle rappelle l'ensemble des points abordés :

- le fonds d'amorçage,
- la mise en œuvre de la compétence périscolaire,
- la formation des agents
- la mise en place d'animations dans le cadre de ces temps d'accueil périscolaire (location matériel PEP, interventions bénévoles, etc....)
- Communication avec le personnel intercommunal des écoles
- Projet de règlement périscolaire
- Dépenses de fonctionnement

Monsieur le Président rappelle également le principe d'équité entre toutes les écoles du territoire. Un premier état financier sera établi en fin d'année 2014.

- Projet de territoire

Valérie SIMONET expose au Conseil Communautaire les différentes fiches actions déposées par la CCAB via le Pays Combraille en Marche dans le cadre du nouveau contrat de cohésion territoriale 2015-2017. Il s'agit de :

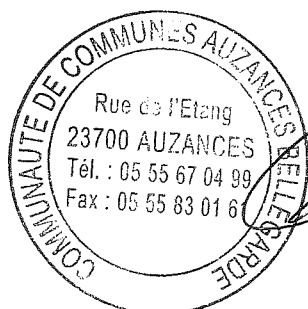
- Créer un tiers-lieu pour entreprendre : ce défi propose de créer les conditions nécessaires à l'émergence et à l'accompagnement de nouvelles activités économiques et de nouvelles formes pour entreprendre. Ces tiers-lieux sont des endroits de vie tournés vers la production d'innovations, le partage d'expérience, des espaces partagés et animés qui contribueront au renforcement du tissu économique en milieu rural et à l'attractivité du territoire. L'objectif est de diminuer les coûts, mutualiser les espaces et les ressources par l'entraide et l'animation par des réseaux.
- Tester un concept de station de services publics : il s'agit d'expérimenter selon le principe des espaces tests, un nouveau concept celui de la station de services publics, comparable à une conciergerie de territoire mettant en résonance offres et demandes de services, particulièrement en matière de mobilité et de numérique.
- Réaliser une étude de programmation pour un pôle enfance jeunesse : il s'agit de définir une politique globale cohérente et structurante sur l'espace communautaire. La réflexion sur la construction d'un pôle enfance jeunesse répond à un enjeu d'attractivité pour le territoire. Le projet devra s'articuler autour d'une offre de service de qualité, pour les familles en recherche d'offre de garde d'enfant et/ou d'accueil et d'animation.
- Créer un relais d'assistantes maternelles itinérant intercommunal : mettre à disposition des plus jeunes une offre d'activités variées de qualité afin de leur permettre de s'épanouir, de prendre confiance en eux, d'être créatif et de cultiver leur image positive du territoire est sans doute le premier levier pour un futur positif.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 27 Novembre 2014 à 18 h 30 à Auzances.

La séance est levée à 20 h 30

Le Président,

Pierre DESARMENIEN



Le Secrétaire,

Christian ECHEVARRNE

